

**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES**

applicables au 01.04.2022

Montants TTC (TVA 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée

**VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION  
HONORAIRES MAXIMUM TTC : A LA CHARGE DU MANDANT**

<u>Montant de la transaction</u> * (en euros)			<u>Rémunération Mandataire</u> (en euros)
0	à	50 000	5 000
50 001	à	100 000	9,5 %
100 001	à	120 000	9 %
120 001	à	140 000	8,5 %
140 001	à	160 000	8 %
160 001	à	180 000	7,5 %
180 001	et +		7 %

\* valeur libre du bien pour les ventes en viager

**VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX ET DE FONDS DE COMMERCE  
HONORAIRES MAXIMUM TTC : A LA CHARGE DU MANDANT**

<u>Montant de la transaction</u> (en euros)			<u>Rémunération Mandataire</u> (en euros)
0	à	23 000	2 300
23 001	et plus		10 %

**LOCATION A USAGE D'HABITATION / HONORAIRES MAXIMUM TTC :****Rémunération Mandataire (en euros)****A la charge du BAILLEUR :**

Visites, constitution du dossier du locataire :	25 % du loyer mensuel hors charge
Rédaction du bail :	25 % du loyer mensuel hors charge
Etablissement de l'état des lieux (entrée et sortie) :	surface ≤ 33 m <sup>2</sup> : 3€/m <sup>2</sup> Surface de 34 à 80 m <sup>2</sup> : 100 € Surface > 80 m <sup>2</sup> : 150 €

**A la charge du LOCATAIRE :**

Visites, constitution du dossier du locataire :	25 % du loyer mensuel hors charge*
Rédaction du bail :	25 % du loyer mensuel hors charge*
Etablissement de l'état des lieux (entrée et sortie) :	surface ≤ 33 m <sup>2</sup> : 3€/m <sup>2</sup> Surface de 34 à 80 m <sup>2</sup> : 100 € Surface > 80 m <sup>2</sup> : 150 €

\* Dans la limite des plafonds fixés par voir réglementaire.

Le montant TTC imputé au locataire ne pouvant excéder celui imputé au bailleur.

**LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE / HONORAIRES MAXIMUM TTC :**

8 % du loyer du loyer triennal hors charges HT, à la charge du preneur

**REMISE D'UN DOSSIER D'ESTIMATION / HONORAIRES MAXIMUM TTC :**

150 €